

<b>N° 118/2008 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) – PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DES ASSOCIATIONS (2<sup>ème</sup> programmation 2008)</b>
---

*Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur, Conseiller Municipal Délégué,*

*Exposé à l'Assemblée :*

*Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2009), piloté par la Communauté d'Agglomération Dracénoise et cosigné par l'Etat, le Conseil Régional et les villes du Muy et de Draguignan, la Commune du Muy s'est engagée dans un partenariat actif avec le tissu associatif afin de lutter contre les écarts de développement concernant certains secteurs de la Commune et contre le manque de communication avec des personnes ou des familles touchées par des difficultés de vie quotidienne.*

*Un appel à projet a été lancé début 2008 pour mettre en œuvre de manière concertée le programme d'actions inscrit au Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les thèmes concernant tous les aspects de la vie quotidienne (habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance).*

*Lors du comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui s'est tenu en Préfecture du Var le 3 septembre 2008, et sur la base des dossiers présentés, des actions ont fait l'objet d'une décision favorable et les financements suivants ont été proposés :*

<i>Association bénéficiaire</i>	<i>Action</i>	<i>Montant retenu en €</i>	<i>CAD en €</i>	<i>Ville en €</i>	<i>Etat en €</i>	<i>Région en €</i>
<i>MODE</i>	<i>Aide au démarrage de l'espace public numérique du Muy</i>	<i>9 000</i>	<i>0</i>	<i>3 000</i>	<i>1 000</i>	<i>5 000</i>
<i>LES PETITS DIABLES</i>	<i>Soutien à la parentalité</i>	<i>4 097</i>	<i>0</i>	<i>1 097</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>
<i>BIZ'ARTS</i>	<i>Fraternité et création aux Peyrouas</i>	<i>5 048</i>	<i>0</i>	<i>548</i>	<i>3 000</i>	<i>1 500</i>

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur, Conseiller Municipal Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Accorde les subventions correspondant à la part de la Commune du Muy aux associations concernées.*